

## CITROEN BERLINGO VAN XL HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N202497)

0 KM



|                    |            |
|--------------------|------------|
| Cylindrée          | 1500 cc    |
| Carburant          | DIESEL     |
| CO2                | g/km       |
| Boîtes de vitesses | EAT8       |
| Carrosserie        | VU         |
| KM                 | 10km       |
| Immatriculation    | 31/03/2026 |

Couleur  
BLANC KAOLIN

25.100 € TTC

### Options

cabine extenso - banquette passager 2 places - dossier place centrale rabattable fonction accoudoir avec tablette écriteur orientable et rangement sous assise - place latérale escamotable avec trappe et housse de protection pour charge longue - pack caméra de recul radio numérique dab sur écran tactile 10 couleur avec android auto et apple carplay - plancher en polypropylène 10mm zone de chargement - roue de secours homogène avec cric et manivelle jante tle 15 si monte 15 jante tle 16 si monte 16 ou 17 - teinte de caisse opaque

### Équipement de série

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au maintien dans la file (lka) - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - écran tactile - freinage actif d'urgence - habillage latéral à mi-hauteur de la zone de chargement - jantes en tôle 16" - phares antibrouillard - porte coulissante à droite - portes arrière tôlées 180° (2) - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur à réglage lombaire - siège conducteur réglable en hauteur - siège passager simple - système de contrôle de traction asr - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.